



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de décembre 2025
- 3.2 Autorisation de paiement des fournisseurs en ligne pour l'année 2026
- 3.3 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois d'août et de septembre 2025
- 3.4 Confirmation d'embauche au poste d'adjointe administrative - remplacement temporaire
- 3.5 Modification des comités municipaux pour l'année 2026
- 3.6 Modification de la résolution 2025-11-2000 relative au remboursement pour l'utilisation des cellulaires personnels dans le cadre des fonctions municipales
- 3.7 Congrès 2026 de l'ADMQ

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 135-2026 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 136-2026 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- 4.3 Adoption du règlement 134-2026 constituant le comité consultatif en urbanisme

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC d'Arthabaska

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1 Autorisation d'affichage d'un poste de contremaître aux travaux publics
- 6.2 Assistance technique en ingénierie pour l'année 2026

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de décembre 2025
- 7.2 Dépôt de la liste du nombre de permis de l'année 2025
- 7.3 Congrès 2026 de la COMBEQ

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Préparé par Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale & Greffière-trésorière

*Le présent projet d'ordre du jour est déposé sur le site Internet de la municipalité à titre informatif pour les citoyens.
Ce dernier est sujet à changement, sans avis ni délai.*